

Quel est Entry System Express?

Les immigrants qualifiés sont choisis en tant que résidents permanents en fonction de leur capacité à établir au Canada et participer à notre économie. Nous les évaluons sur leur:

- compétences en anglais et / ou en français,
- l'éducation,
- expérience de travail, et
- d'autres facteurs qui ont été montrés pour aider les nouveaux arrivants à prospérer au Canada.

En Janvier 2015, il ya un nouveau système pour gérer la façon dont les gens avec expérience de travail qualifié appliquent à immigrer au Canada. Il est appelé express Entrée.

Sous express entrée, les gens d'abord créer un profil en ligne qui inclut leurs résultats aux tests de langue, de leur évaluation des titres de compétences pour l'éducation (si ils en ont besoin) et décrit leur expérience de travail.

Basé sur leurs profils, les candidats seront classés contre les autres dans une bassin. Sur une base régulière, CIC émettra inviter les meilleurs candidats de la bassin à demander la résidence permanente. Seuls ceux qui font un appel à candidatures auprès de CIC sera en mesure d'appliquer.

En vertu de ce nouveau système, la plupart des applications complètes seront traitées en six mois ou moins.

Quels sont les critères d'admissibilité pour l'entrée Express - fédéral des travailleurs qualifiés

En Janvier 2015, nous avons un nouveau système pour gérer la façon dont les gens appliquent à ce programme. Il est appelé express Entrée.

Vous pouvez utiliser notre outil en ligne, venir au Canada, pour voir si vous remplissez les critères pour entrer dans la bassin express Entrée.

Minimum requièrent

Expérience de travail qualifié

Votre expérience de travail doit être:

- au moins un an (1560 heures au total / 30 heures par semaine), à temps plein continue ou un montant égal à temps partiel,
- travail rémunéré (travail bénévole, des stages non rémunérés ne comptent pas),
- dans le même CNP type de compétence (O, A ou B),
- dans les 10 dernières années, et
- au type de compétence O, ou l'habileté niveaux A ou B de la Classification nationale des professions 2011 (CNP).

Temps Plein

30 heures / semaine pendant 12 mois = 1 an à temps plein (1560 heures)

Temps partiel

15 heures / semaine pendant 24 mois = 1 an à temps plein (1560 heures)

OU

30 heures / semaine pendant 12 mois à plus d'un emploi = 1 an à temps plein (1560 heures)

Vous devez montrer que vous avez fait les obligations énoncées dans l'énoncé principal de la description du travail dans la CNP, y compris toutes les fonctions essentielles et la plupart des principales tâches énumérées.

Si vous ne pouvez pas montrer que votre expérience de travail répond à la description de la CNP, vous n'êtes pas admissibles à ce programme.

Découvrez la CNP code, titre et le genre de compétence ou le niveau pour votre travail.

La capacité de la langue

Vous devez:

- atteindre le niveau de langue minimum de compétence linguistique canadien (BEC) 7, et
- passer un test de langue approuvée par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) qui montre que vous rencontrez le niveau pour parler, écouter, lire et écrire.

Vous devez montrer que vous répondez aux exigences en anglais ou en français, y compris les résultats des tests lorsque vous remplissez votre profil d'entrée express. Vos résultats de test ne doivent pas être plus de deux ans le jour de votre demande de résidence permanente.

Éducation

Vous devez avoir:

- secondaire (lycée) canadien ou certificat d'études postsecondaires, diplôme ou grade, ou
- une éducation d'évaluation des titres de compétences (CEA) rapport d'un organisme agréé par CIC pour montrer votre éducation étrangère est égale au niveau d'éducation canadiens.

Six facteurs de sélection

Si vous répondez à toutes les conditions énoncées dans les exigences minimales, nous allons évaluer votre demande en fonction des critères de sélection dans la grille fédérale qualifiée de points de travailleurs.

Les facteurs de sélection sont:

- vos compétences en anglais et / ou français (deux langues officielles du Canada),
- votre éducation,
- votre expérience de travail,
- votre âge,
- si vous avez une offre d'emploi valable, et
- votre capacité d'adaptation (la façon dont vous êtes susceptible d'installer ici).

Pour voir combien de points vous obtiendrez peut-être, en savoir plus sur les facteurs de sélection.

Si vous avez une expérience de travail qualifié et que vous voulez vivre au Canada de façon permanente, utilisez notre outil Venez Canada pour voir si vous êtes admissible à la bassin express Entrée.

Preuve de fonds

Sauf si vous êtes actuellement autorisé à travailler au Canada et avoir une offre d'emploi valable d'un employeur au Canada, vous devez prouver que vous avez assez d'argent pour vous et votre famille soutenir après que vous obtenez au Canada.

Vous ne pouvez pas emprunter cet argent d'une autre personne. Vous devez être en mesure d'utiliser cet argent pour payer les coûts de la vie pour votre famille (même si elles ne viennent pas avec vous).

Vous devrez présenter une preuve au bureau canadien des visas de votre pays d'origine que vous avez assez d'argent lorsque vous appliquez à immigrer.

Le montant d'argent dont vous avez besoin pour soutenir votre famille est définie par la taille de votre famille. Nous mettons à jour ces montants chaque année.

Number of Family Members(in Canadian dollars)	Funds Required
1	\$11,931
2	\$14,853
3	\$18,260
4	\$22,170
5	\$25,145
6	\$28,359
7 or more	\$31,574

Le Système de classement global

Le Système de classement global (SCG) est un système de points grâce auquel le [profil des candidats](#) est évalué et noté afin de les classer dans le bassin Entrée express.

Le SCG évaluera l'information contenue dans le profil que les candidats auront fourni, ce qui comprend :

- les compétences,
- l'expérience professionnelle,
- les compétences sur le plan linguistique,
- les études ainsi que d'autres facteurs.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a constaté que ces éléments contribuent au succès économique des immigrants qui s'installent au Canada. Des points additionnels seront attribués au candidat qui a une [offre d'emploi](#) ou un certificat de désignation d'une province ou d'un territoire du Canada, dans le cadre de leur [Programme des candidats des provinces](#).

CIC sélectionnera les candidats les mieux classés dans le bassin en faisant régulièrement des « [extractions](#) » et invitera les candidats retenus à présenter une demande d'immigration à titre de résident permanent.

Un des buts d'Entrée express est d'établir une solide corrélation entre l'immigration économique et le marché du travail canadien. C'est pour cette raison que les candidats admissibles qui ont aussi une offre d'emploi obtiendront assez de points pour se classer à un rang suffisamment élevé pour être invité à présenter une demande.

L'employeur devra s'assurer que son offre d'emploi est appuyée par une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), un processus qui démontre qu'il a d'abord tenté de trouver des Canadiens pour occuper le poste qu'il cherche à pourvoir.

De même, un candidat qui a été désigné par une province ou un territoire recevra assez de points pour se classer à un rang suffisamment élevé pour être invité à présenter une demande lors de la prochaine ronde d'extractions de candidats admissibles.

Formule utilisée dans le Système de classement global

Tous les candidats inscrits à Entrée express [obtiennent un score sur 1 200](#), lequel est déterminé à partir des quatre éléments de la formule du Système de classement global :

- Les facteurs liés aux compétences et à l'expérience professionnelle (qui, nous le savons, sont essentiels à la réussite économique des immigrants une fois arrivés au Canada);
- Considérations liées à l'époux ou au conjoint de fait (par exemple, ses compétences sur le plan linguistique et les études – on sait que ces éléments favorisent leur réussite économique et celle du candidat);
- La transférabilité des compétences (y compris les études et l'expérience professionnelle — des facteurs qui, combinés, améliorent l'employabilité et donnent accès à un meilleur salaire);
- Des points additionnels sont accordés aux candidats qui ont obtenu un certificat de désignation d'une province ou d'un territoire ou qui ont reçu une offre d'emploi valide.

Dois-je besoin d'une évaluation de l'éducation des titres de compétences pour appliquer sous express entrée?

Pas nécessairement. Mais, pour obtenir des points pour votre éducation dans le cadre du système de classement complet, vous devez soit:

- ont été formés au Canada, ou
- avoir une éducation d'évaluation des titres valide (CEA) pour votre éducation étrangère terminée.

Vous pouvez aussi avoir besoin d'un CEA pour répondre aux exigences de l'un des programmes inclus express Entrée. Par exemple, le Programme des travailleurs qualifiés du volet fédéral exige que vous ayez un CEA.

Je dois deux diplômes de l'extérieur du Canada. Ai-je besoin d'une évaluation des titres de compétences grade pour les deux?

Pour obtenir le plus de points possibles pour votre éducation dans le cadre du système de classement complet, vous devriez obtenir votre plus haut grade, un diplôme ou un certificat évalués (Ph.D., MA, BA).

Si vous avez plus d'un diplôme, vous pouvez obtenir à la fois évalué si cela vous donnerait plus de points.

Comment faire pour savoir où obtenir une évaluation des diplômes étrangers (EDE)?

Trois des organismes désignés peuvent évaluer n'importe quel titre de compétences étranger :

- [Comparative Education Service : University of Toronto School of Continuing Studies](#),
- [Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux](#), et
- [World Education Services](#)).

La plupart des demandeurs pourront choisir l'un de ces trois organismes pour obtenir leur EDE.

Toutefois, si votre principale profession est :

- médecin spécialiste (code 3111 de la CNP 2011);
- omnipraticien/médecin en médecine familiale (code 3112 de la CNP 2011);

vous devez faire évaluer vos diplômes par le [Conseil médical du Canada](#).

Et si vous êtes un pharmacien (code 3131 de la CNP), vous devez faire évaluer vos diplômes par le [Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada \(organisme professionnel pour les pharmaciens\)](#).

Ma langue maternelle est le français ou l'anglais. Pourquoi ai-je besoin de me soumettre à un test de compétence linguistique pour Entrée express?

Le Canada évalue tous les demandeurs selon les mêmes normes, quelles que soient leur langue maternelle, leur nationalité ou leur origine ethnique.

Ainsi, même un demandeur originaire d'un pays francophone et dont le français est la langue maternelle devra se soumettre au test. De la même façon, un demandeur originaire d'un pays anglophone, et dont l'anglais est la langue maternelle, devra se soumettre au test.

Vous devez présenter les résultats de l'évaluation des compétences linguistiques effectuée par un tiers pour tous les programmes visés par Entrée express. Vous devrez inclure les résultats de votre(vos) test(s) dans votre profil d'Entrée express.

Depuis de nombreuses années, les tests de compétence linguistique font partie des exigences de nos programmes d'immigration de travailleurs qualifiés. [Pour en savoir plus sur les évaluations des compétences linguistiques](#).

Quel genre de test de compétences linguistiques puis-je utiliser pour Entrée express?

Nous acceptons uniquement les tests suivants pour Entrée express :

Pour le français

- TEF : Test d'évaluation du français

Pour l'anglais

- CELPIP : Programme canadien d'évaluation du niveau de compétence linguistique en anglais (« CELPIP – General 2014 »)
 - Si vous avez effectué le test avant le 1^{er} avril 2014, vous auriez été tenu de vous soumettre à l'examen « CELPIP-General » (CELP-IP-G).
- IELTS : Système international de tests de la langue anglaise (examen « General training »).

[Pour en savoir plus sur les tests de compétence linguistique](#).

L'évaluation de votre demande : ce que nous faisons

Une fois que vous avez présenté votre demande, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) s'assurera que vous avez :

- dûment rempli votre demande de résidence permanente en ligne;

- payé les frais de traitement;
- satisfait à toutes les exigences;
- joint à votre demande tous les documents.

Si vous n'êtes pas honnête dans votre profil d'Entrée express ou votre demande de résidence permanente :

- votre demande pourrait être refusée;
- vous pourriez être interdit de territoire;
- vous pourriez vous voir interdire de présenter une demande de résidence permanente pendant cinq ans.

Nous communiquerons avec vous par l'entremise de votre [compte MonCIC](#) lorsque nous aurons examiné votre demande. Vous pouvez connaître l'état de votre demande en consultant votre compte MonCIC. On vous informera de ce que vous devez faire et des prochaines étapes.

Délais de traitement

Nous nous attendons à traiter la plupart des demandes de résidence permanente dans le cadre d'Entrée express en six mois ou moins après avoir reçu une demande complète.

Vous pourriez éviter les retards en mettant à jour votre compte MonCIC s'il y a des changements de vos renseignements personnels, tels que votre adresse, numéro de téléphone ou courrier électronique, ou s'il y a des changements dans la structure de votre famille.

Le traitement de votre demande peut prendre plus de temps si :

- votre demande présente des problèmes en matière de criminalité ou de sécurité;
- nous devons procéder à des vérifications supplémentaires de vos antécédents;
- votre situation familiale n'est pas claire à cause d'une situation non résolue comme un divorce, une adoption inachevée ou des problèmes de garde d'enfants;
- nous devons vérifier des renseignements;
- vous devez présenter d'autres documents ou êtes convié à une entrevue avec nous.

Vous [pouvez vérifier l'état de votre demande en ligne](#) au moyen de votre compte MonCIC.

- Ouvrez une session dans MonCIC.
- À la page d'accueil de MonCIC, faites défiler vers le bas.
- Sous « Voir mes demandes ou mes profils », il y a un tableau.
- Sous « Type de demande », il sera indiqué « Entrée express ». Sélectionnez le bouton « Vérifier l'état d'une demande et les messages ».

Le tableau « Détails de la demande » affichera l'état de chaque étape.

Décision au sujet de votre demande

L'agent de CIC prendra une décision au sujet de votre demande si :

- vous remplissez les critères d'admissibilité du programme;
- vous êtes admissible au Canada (en fonction des résultats de votre examen médical, des certificats de police, des vérifications des antécédents, etc.)

Nous communiquerons avec vous par l'entremise de votre [compte MonCIC](#) si nous avons besoin d'autres documents ou si vous devez vous présenter à une entrevue.

Si nous approuvons votre demande, nous vous délivrerons votre confirmation de résidence permanente ou un visa de résident permanent. Si vous n'avez pas déjà payé vos frais relatifs au droit de résidence permanente, vous devriez le faire maintenant.

Confirmation de la résidence permanente

Si nous acceptons votre demande, nous vous délivrerons une confirmation de résidence permanente (CRP) et, si vous êtes d'un pays qui exige des visas, un visa de résident permanent.

Votre CRP comprendra des renseignements sur votre identité ainsi que votre photo. Veuillez la vérifier pour vous assurer que les renseignements sont exacts. Ils devraient être identiques à ceux figurant sur votre passeport. Si vous relevez une erreur sur votre CRP, communiquez avec nous par l'entremise de votre compte MonCIC.

Si vous êtes en provenance de l'extérieur du Canada, assurez-vous de suivre les instructions indiquées dans la lettre qui accompagnait votre ou vos documents d'immigration. Vous devez avoir en main votre CRP et votre visa (le cas échéant) à votre arrivée au Canada.

Préparez-vous à vous établir au Canada

Ce site Web contient des [renseignements utiles sur la vie et la recherche de travail au Canada](#). Il peut vous aider à préparer votre arrivée.

Vous pouvez vous renseigner sur les étapes à suivre pour que [vos études, votre expérience professionnelle, vos permis d'exercer ou certificats professionnels](#) soient reconnus au Canada.

CIC finance également des [services qui aident les nouveaux arrivants](#) à s'établir et à s'adapter à la vie au Canada. Ces services sont gratuits à l'étranger, ainsi que dans la région où vous comptez vous établir au Canada. Ils comprennent :

- une aide à l'adaptation à votre nouveau milieu de travail canadien;
- une évaluation linguistique et des cours de langue pour améliorer vos compétences linguistiques;
- de l'information sur les services communautaires tels que le mentorat;
- de l'aide pour trouver un logement, et plus.

Quelques outils pratiques pour vous aider à partir du bon pied :

- [Bienvenue au Canada](#) – une brochure que nous avons créée pour aider les nouveaux arrivants à s'adapter.
- [Vivre au Canada](#) – un outil électronique simple pour trouver les bons services.

Une fois que vous faites partie du bassin – Immigrants qualifiés (Entrée express)

Si vous créez un profil d'Entrée express et que nous jugeons que vous êtes admissible, vous serez placé dans le bassin de candidats d'Entrée express.

- Vous ferez partie du bassin pendant **un an** à partir de la date à laquelle vous y avez été placé.
- Vous recevrez un code de référence personnel à utiliser pour l'inscription au [Guichet emplois](#).
 - Si vous ne possédez pas déjà une offre d'emploi ou que vous n'avez pas été désigné par une province ou un territoire, vous devez vous inscrire au Guichet emplois pour être admissible au bassin.
- Des points vous seront accordés en fonction des renseignements que vous aurez fournis dans votre profil.
 - Les candidats seront classés au moyen du [Système de classement global](#), qui est fondé sur des facteurs qui facilitent incontestablement la réussite des immigrants au Canada.
- On procédera à des [extractions régulières](#) afin d'inviter les meilleurs candidats à présenter une demande de résidence permanente.
 - Vous **devez** recevoir une [invitation à présenter une demande de CIC](#) avant de pouvoir présenter une demande de résidence permanente par voie électronique.
 - Vous pouvez être invité à présenter une demande si vous figurez parmi les mieux classés dans le bassin en fonction de vos compétences et de votre expérience.
- Si vous êtes invité à présenter une demande de résidence permanente, nous vous enverrons un message par l'entremise de votre **compte MonCIC ainsi qu'à votre adresse courriel personnelle**. Par conséquent, assurez-vous de nous faire parvenir une adresse courriel valide.
- Vous devez vous assurer que les renseignements de votre profil sont toujours exacts.
 - Si votre situation change (par exemple, vous entreprenez une nouvelle carrière, vous passez un nouveau test de compétence linguistique, vous vous mariez ou vous avez un nouveau bébé), vous devez mettre à jour votre profil.

Si vous ne recevez pas d'invitation à présenter une demande de résidence permanente après un an suivant votre admission dans le bassin, votre profil d'Entrée express expirera.

- Si vous souhaitez toujours venir au Canada en tant que travailleur qualifié, vous devrez remplir puis présenter à nouveau votre profil.

- Vous disposerez de 60 jours pour mettre à jour votre profil d'Entrée express existant en passant par votre compte MonCiC.
- Vous devrez actualiser et valider les renseignements qui s'y trouvent, puis, si vous remplissez toujours les critères minimaux d'inscription, vous recevrez un nouveau code de référence personnel.

CONTACT us Today for a Successful Application :

UNIVERSAL IMMIGRATION

Email : QAS@universalimmigration.com

Address : 26- 50 Cottrelle Blvd., Brampton. ON. L6S0A4.

CANADA

Tel : 1-416-628-7077